

L'an Deux Mille treize et le dix-huit décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune d'OLLIERGUES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Monsieur PROVENCHERE Arnaud, Maire.

**Date de la convocation du Conseil Municipal** : le 13 décembre 2013

**Présents** : Mesdames CHALET Annie, DELAVEST Ghislaine, FRONTANE Sylvie, PEUDEVIN Mireille.  
Messieurs PROVENCHERE Arnaud, DOURILLE Alain, FAYON Hervé, GARMY Jean-Lou, MARECHAL Dominique, TIXIER Arnaud.

**Procurations** : Madame BOUGHANEM Emilie à Madame PEUDEVIN Mireille  
Madame CAUDROY Pascale à Monsieur FAYON Hervé  
Monsieur DE GROOTE Jean-François à Monsieur DOURILLE Alain  
Monsieur MAUBOUSSIN Patrick à Madame DELAVEST Ghislaine  
Monsieur RODARY Jean-Claude à Monsieur TIXIER Arnaud.

**Secrétaires de séance** : Mesdames DELAVEST Ghislaine et PEUDEVIN Mireille

### **ORDRE DU JOUR** :

- Dossier adhésion au SAGE Dore. Intervention de Madame GIRAULT du Parc.
- Dossier éboulements.
- Personnel : Adhésion à la médecine préventive.
- Point financier. Décision Modificative.
- Indemnité du trésorier.
- Questions diverses.

### **DOSSIER ADHESION AU SAGE DORE / PRESENTATION DU PARC LIVRADOIS FOREZ**

Madame Delphine GIRAULT du Parc Naturel Livradois Forez et Monsieur Christian TERRIER, président du Sage Dore présentent le dossier.

La commune d'Olliergues fait partie du périmètre du bassin versant du SAGE Dore.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est l'instance locale de concertation et de décision qui organise et gère l'ensemble de la procédure d'élaboration, de consultation puis de mise en œuvre du SAGE. Instituée par arrêté préfectoral, la CLE est constituée de trois collègues, dont celui des élus des collectivités locales qui représentent au moins la moitié de ses membres.

En 2007, l'élaboration du SAGE Dore a été confiée par la CLE au syndicat mixte du Parc Livradois-Forez. Le SAGE Dore.

Concernant la phase prochaine de mise en œuvre du SAGE Dore, la CLE a exprimé à plusieurs reprises sa volonté de voir le syndicat mixte du Parc assurer le portage pour garantir **une gouvernance locale**. Pour la CLE, le syndicat mixte a en effet acquis tout au long de la phase d'élaboration du SAGE, une légitimité avérée auprès des différents acteurs pour en assurer la mise en œuvre.

Le Comité syndical a donc délibéré favorablement sur le principe de mise en œuvre du SAGE Dore par le syndicat mixte et a modifié ses statuts le 27 septembre 2013 pour parvenir à la concordance du périmètre d'intervention du syndicat mixte avec le périmètre du SAGE Dore.

La création d'un nouvel objet intitulé « Mise en œuvre du SAGE Dore », sera distinct de l'objet principal « Charte du Parc Livradois-Forez ».

Monsieur le Maire remercie Madame GIRAULT et Monsieur TERRIER pour leur intervention claire et précise, et après leur départ, propose de passer au vote de la mise en œuvre du SAGE Dore.

**Résultat du vote** :            Pour :            13            Abstention :            2

## **DOSSIER EBOULEMENTS**

Le point est fait sur les divers éboulements qui ont eu lieu sur la commune en un an et demi.

### **Mur derrière de la gendarmerie :**

Ce mur fait partie des travaux retenus dans le cadre d'une aide financière de l'Etat par le « Fonds de Solidarité » sollicitée en mai 2012, car, à l'époque, il présentait des fissures.

Lors de la période de neige de fin novembre 2013, ce même mur de 4m de haut s'est effondré sur une longueur de 22 m.

Des devis ont été demandés. ( 3 contacts : SEPTIER, DAUPHIN, BTP : 2 réponses )

1°) - Solution par enrochement      SARL SEPTIER de JOB                      (9 530 € H.T)

2°) - Solution par talussage              DAUPHIN TP de JOB                      (7 750 € H.T)

Après échanges de points de vue il est proposé d'effectuer la remise en état des lieux par un talussage mais effectué en interne à savoir avec les employés du service technique communal et intercommunal . Ce chantier nécessitera la location d'une pelleteuse.

Résultat du vote :                      Pour :                      15

### **Mur de soutènement terrain Ste Thérèse :**

Une partie du mur de 2,50 m de hauteur s'est effondré le 26 Novembre sur une longueur d'environ 10 m

Un dossier a été transmis à l'assureur de la commune car une partie du mur de Monsieur DAUZAT a été endommagé. L'expert doit passer le 16 janvier à 15 h 45, pour définir la responsabilité de la commune.

L'EPF Smaf est également averti en tant qu'acheteur pour le compte de la commune ( la commune sera propriétaire fin 2014) mais c'est bien la commune qui devait contracter l'assurance.

Le chantier est complexe et certains artisans contactés n'ont pas souhaité établir un devis.

Il est nécessaire d'obtenir un devis pour monter des dossiers de demande de subvention.

Monsieur le Maire rappelle que le « Fonds de solidarité » ne peut qu'être sollicité que si la dépense est d'au moins de 150 000 € H.T. Il est possible qu' il y ait regroupement de communes pour des événements ayant eu lieu le même jour . Le dossier doit être déposé dans les 2 mois qui suivent l'événement.

Accord du Conseil pour la recherche de fonds.

## **POINTS SUR LES EFFONDREMENTS ANTERIEURS**

### **Mur de la rue de la Chaussée** (Effondrement mai 2012)

L'assurance AXA a été contactée car l'effondrement a causé des dégâts sur le mur de Monsieur et Madame MALOSSE, riverains en contrebas. L'expertise a eu lieu.

Les rapports G11 et G2 par Géotechnique effectuées en sept 2013 donnent des orientations pour la remise en état du site et notamment la reconstruction du premier mur vers le belvédère.

Les rapports ont été transmis à l'expert de la commune (CET) depuis fin septembre 2013, et malgré plusieurs relances de Monsieur Garmy et du secrétariat, il n'y a pas de réponse à ce jour.

Ce dossier fait partie de la demande de subvention au titre du « Fonds de solidarité de Mai 2012 ».

### **Enrochement « Les Genettes »** (Effondrement mai 2012)

La remise en état des lieux a été effectuée par l'Entreprise GUILLAUMONT pour un coût de 8 620 € HT soit 10 309,52 € TTC.

Ce dossier fait également partie de la demande de subvention au titre du « Fonds de solidarité de Mai 2012 », la demande de versement va être sollicitée (40% du montant H.T).

### **Mur « Route du Brugeron »** (Effondrement mai 2012)

Les travaux ont été réalisés par l'Association Détours pour un montant de 1000 € H.T (Pas de TVA).

### **Effondrement à Narbonne** (Sinistre d'Août 2013)

Les travaux ont été prévus avec l'aide du Conseil Général au titre du FIC (30 % du montant H.T).

Le dossier est accepté.

Pas de réponse pour la demande du « Fonds de solidarité ».

### **PERSONNEL Adhésion à la médecine préventive**

Avis favorable pour renouveler la convention d'adhésion au service de médecine professionnelle et préventive du Centre de gestion de la Fonction Publique Territoriale sans le service de prévention en matière d'hygiène et de sécurité au travail, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2014.

Résultat du vote : Pour : 15

### **POINT FINANCIER**

#### **BUDGET GENERAL / DECISION MODIFICATIVE N° 2**

Le Conseil Municipal approuve les opérations comptables suivantes, exprimées en euros:

#### **SECTION DE FONCTIONNEMENT**

##### **Dépenses**

- 61522 : Bâtiments	- 4 000
- 6156 : Maintenance	+ 3 000
- 6611 : Intérêts réglés à l'avance	+ 800
- 668 : Charges Financières	+ 200

Résultat du vote : Pour : 15

#### **INDEMNITE DU TRESORIER**

Il est décidé d'octroyer une indemnité au taux de 50% au trésorier comptable de Cunlhat pour l'année 2013.

Résultat du vote : Pour : 12 Abstention : 1 Contre : 2

### **QUESTIONS DIVERSES**

#### **Information diverses**

**Ambroisie** : (Question abordée avec Mme Delphine Girault en début de séance)

Une réunion a eu lieu, en mairie, le 17 décembre. La Mairie doit informer les habitants, recenser les secteurs où la plante est présente, former des référents et personnels communaux.

**Chasse** : Il est rappelé que lors de la réunion précédente l'exclusivité du droit de chasse sur les communaux de la commune en l'occurrence à « La Valette » a été attribué à la société de chasse communale. La société « La Propriétaire » n'avait pas répondu aux courriers, initial et rappel, qui lui avaient été adressés concernant ce dossier.

Monsieur le Maire informe que la société La Propriétaire a répondu de façon incomplète à ce courrier par une lettre réceptionnée le 21/11, datée du 09/11 et postée le 19/11.

En retour une lettre l'informant des nouvelles dispositions lui a été adressée.

**Usine PRODONT-HOLLIGER** : Le dossier de permis de construire doit être déposé avant la Noël. La fin des travaux est prévue pour Juin 2014.

**Réunion organisée par Madame La Sous-Préfète à l'intention des élus** : Plusieurs sujets ont été abordés notamment l'événement neigeux de fin novembre. Tous les élus ont été satisfaits de l'intervention efficace de ERDF. Par contre ils ont été unanimes pour reconnaître que celle de France Telecom / Orange était bien inférieure à l'attente. A ce jour tout n'est pas rétabli.

En ce qui concerne la réglementation sur la coupe de bois, les services de la Sous-Préfecture doivent faire parvenir les textes de lois.

Pour ce qui est des élections, la nouvelle réglementation applicable dès 2014 a été présentée et notamment l'obligation à tout électeur de présenter une pièce d'identité pour pouvoir voter.

### **Projet communautaire**

Le projet de création de 3 logements de type T1, par la Communauté de Communes du Pays d'OLLIERGUES, au dessus du bâtiment de la Caisse d'Epargne, à proximité de « l'unité de vie », pourrait trouver un début de réalisation fin 2014, début 2015.

### **Conseil Général**

**Sécurité D 906** : Un panneau de limitation de vitesse « 70 km » a été implanté par les services du Conseil Général, sur la portion allant de « La Valette » à la « Tournalonnie », en attendant la réalisation *d'un enduit spécifique, afin de redonner définitivement un bon niveau d'adhérence à cette succession de courbes.*

**Miroir** : Refus pour la mise en place d'un miroir dans le tournant de « La Chapelette ».

### **OPHIS**

Ce matin a eu lieu le relevé de bornage du terrain « route d'Augerolles » par le cabinet « GEOVAL » en présence de l'Ophis et de tous les riverains, dont la commune.

La convention d'échange de terrain entre la commune et l'OPHIS a été signée ce même jour. Il y a lieu d'y annexer un avenant indiquant que l'OPHIS prend en charge les frais concernant la remise en état de la voie d'accès aux futures maisons et au lotissement « des Peupliers ».

**Résultat du vote** : Pour : 15

### **Voirie communale**

Seuls les travaux qui ont donné satisfaction ont été réceptionnés et réglés. En effet au niveau des Plaines, l'entreprise EIFFAGE s'est engagée à refaire le revêtement défectueux avant le 15 mars 2014.

La surveillance des travaux a été effectuée par la DDT, dans le cadre de la mission ATESAT. Pour 2014, cette mission ne devrait pas être reconduite.

### **Divers**

- Le repas des aînés est fixé au 22 février 2014.

- Cette année 121 colis seront distribués aux aînés de la commune (101 colis à domicile, 20 colis en maison de retraite)

- La commune a obtenu le 3<sup>ème</sup> prix départemental dans sa catégorie.

- Le 23 décembre : ciné goûter à Olliergues.

- Le 24 décembre : conte pour enfants à la bibliothèque d'Olliergues.

- Monsieur Arnaud TIXIER s'étonne qu'il n'y ait pas eu de réunion préparatoire lors de la réunion du conseil municipal du 7 décembre concernant l'élection du maire et des adjoints, cela aurait permis de définir s'il fallait élire 3 ou 4 adjoints.

Monsieur le Maire répond qu'il n'avait pas jugé nécessaire de faire une réunion préparatoire et rappelle que suite à la demande de Monsieur TIXIER le jour de l'élection il a mis au vote le fait d'élire 4 adjoints (Résultat : Pour : 13, Contre : 2).

### **Questions dans le public**

Monsieur BARBIER, dans le public, fait remarquer que le chemin qui part de la D906 et qui conduit au village des « Chaux » est obstrué par les arbres tombés lors de la neige de fin novembre.

Les élus ont bien conscience qu'il y a beaucoup de travail pour remettre les chemins de terre en état.

Monsieur BARBIER parle ensuite du bâtiment mis à la disposition des chasseurs, évoque un danger au niveau du plancher.

Monsieur PROVENCHERE fait part de son étonnement, car la commune a acquis ce bâtiment sur proposition des chasseurs, ce bâti leur convenait parfaitement et maintenant rien ne va. On parle de démolir, d'agrandir...

Il rappelle qu'avant l'achat il a été proposé d'aller « au Chambon » dans le local « vestiaires du foot », où il y a l'eau, l'électricité, l'espace. Ce lieu n'a pas eu l'approbation des chasseurs.

Monsieur GARMY indique que si le bâtiment actuel est dangereux, il ne faut pas y rester.

En final, Monsieur le Maire propose à nouveau le lieu du « Chambon ».

Monsieur BARBIER s'engage à en parler en réunion de chasse et par la suite d'indiquer au Maire ce que la société souhaite exactement.

Le dernier point évoqué par monsieur BARBIER, concerne le réseau d'eaux pluviales et le réseau d'assainissement.

Monsieur le Maire indique que dans un premier temps, la réparation des trois stations a été prioritaire et que la politique future de travaux porterait sur le réseau d'assainissement.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 23 h 05.